



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CACE/597**

20 décembre 2012

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux Etablissements universitaires de l'UIT-R

**Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)
– Proposition d'approbation d'un projet de Question UIT-R révisée**

A sa réunion tenue le 28 septembre 2012, la Commission d'études 4 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de Question UIT-R révisée par correspondance, conformément au § 3.1.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/586 en date du 18 octobre 2012, la période de consultation pour l'adoption de la Question a pris fin le 18 décembre 2012.

La Question a maintenant été adoptée par la Commission d'études 4 et la procédure d'approbation prévue au § 3.1.2 de la Résolution UIT-R 1-6 sera appliquée.

Compte tenu des dispositions du § 3.1.2 de la Résolution UIT-R 1-6, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 20 février 2013, s'ils acceptent ou non la proposition ci-dessus.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de la poursuite de la procédure d'approbation du projet de Question est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une circulaire administrative et la Question approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg4/fr>).

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

- 1 projet de Question UIT-R révisée

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Etablissements universitaires de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

(Document 4/14)

PROJET DE RÉVISION DE LA QUESTION UIT-R 75-3/4

Objectifs de qualité des liaisons de transmission numériques internationales dans les services fixe par satellite et mobile par satellite

(1992-1993-1994-1995)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il est nécessaire de disposer de critères de disponibilité et de qualité applicables aux différentes architectures de réseaux retenues pour la prestation de services spécifiques assurés par des liaisons numériques internationales dans les services fixe par satellite et mobile par satellite;
- b) que les besoins des services ne cessent d'évoluer, et que de nouveaux services pouvant avoir une incidence sur la qualité de fonctionnement des liaisons par satellite sont proposés en rapide succession;
- c) que la Recommandation UIT-R S.1062 traite de la qualité de fonctionnement des systèmes à satellites exploités à des débits égaux ou supérieurs au débit primaire, jusqu'à 155 Mbit/s, cette dernière valeur comprise;
- d) que l'UIT-T a approuvé la Question UIT-T 16/13 dans laquelle il est décidé d'identifier les critères mentionnés au point a) ci-dessus et de proposer des marges de dégradation appropriées pour les différents conduits numériques de référence par satellite la Recommandation UIT-T G.826 traite des paramètres et objectifs relatifs aux caractéristiques d'erreur de bout en bout pour les connexions et conduits numériques internationaux à débit constant;
- e) que l'UIT-T aura besoin de l'aide d'experts compétents des Commissions d'études de l'UIT-R pour effectuer cette étude la Recommandation UIT-T G.828 traite des paramètres et objectifs relatifs aux caractéristiques d'erreur pour les conduits numériques synchrones internationaux à débit constant;
- f) que les systèmes à satellites prenant en charge la transmission en mode SDH peuvent nécessiter des objectifs de qualité de fonctionnement différents de ceux qui figurent dans la Recommandation UIT-R S.1062 la Recommandation UIT-T Y.1541 traite des objectifs de qualité de fonctionnement de réseau pour les services en mode IP, et donne l'exemple de trajets fictifs de référence comportant des satellites géostationnaires utilisés pour valider les objectifs de qualité de fonctionnement IP;
- g) que les systèmes à satellites prenant en charge la transmission en mode de transfert asynchrone (ATM) les services en mode IP peuvent nécessiter des objectifs de qualité de fonctionnement différents de ceux qui figurent dans la Recommandation UIT-R S.1062;
- h) qu'il faudra peut-être définir pour les systèmes à satellites pouvant fonctionner dans des conditions de canal variables dans le temps, grâce à l'utilisation de techniques de transmission adaptatives, des objectifs de qualité de fonctionnement différents de ceux qui figurent dans la Recommandation UIT-R S.1062,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1 Quelles sont les méthodes de codage et de décodage à appliquer dans la correction d'erreur, au besoin, pour satisfaire aux critères de qualité de fonctionnement définis par l'UIT-T?
- 2 Quels sont les objectifs de qualité de fonctionnement, exprimés en TEB par rapport au pourcentage de temps, qui découlent des caractéristiques de qualité de services spécifiées (~~par exemple, taux de perte de cellules en mode ATM et objectifs de pages sans erreur en télécopie~~)?
- 3 Quelles sont les méthodes dont disposent les concepteurs de systèmes à satellites pour remplir les conditions de service en ce qui concerne les caractéristiques des systèmes à satellites – dégradation de la propagation, caractéristiques d'erreur en salve et temps de propagation par exemple?
- ~~4 Quelles sont les dispositions que l'UIT-R devrait arrêter pour définir la liaison la plus appropriée avec l'UIT-T et fournir ainsi l'aide mentionnée au point e)?~~

décide en outre

- 1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;
- 2 que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à ~~2013~~2015.

Catégorie: S12
